



Avertissement pour ne pas avoir été à un entretien préalable

Par **jojoperrine13**, le **23/03/2016** à **17:12**

bonjour,

j'ai reçu un avertissement car mon employeur me dit qu'il m'a envoyé un AR pour me convoquer à un entretien préalable , mais je n'ai pas eu le "courrier" .

En me renseignant à la poste , eux me certifie que j'ai bien reçu l'avis de passage (que je n'ai pas eu ...) .

Ai je un recours ?

En vous remerciant pour votre aide ...

Par **Tisuisse**, le **23/03/2016** à **18:21**

Bonjour,

Demandez la copie de l'accusé-réception pour vous permettre de vérifier qui, éventuellement, l'aurait signé et la copie de la lettre elle-même.

Par **janus2fr**, le **23/03/2016** à **19:36**

Bonjour Tisuisse,

Il est dit que l'avis de passage a bien été délivré, pas le recommandé ! Donc pas d'AR signé...

Par **P.M.**, le **23/03/2016** à **20:48**

Bonjour,

Mais l'employeur ne peut pas vous sanctionner pour ne pas assister à un entretien préalable et normalement un avertissement pour un autre motif n'en nécessite pas...